

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué

le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 8, Votants : 11.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Robert RIVOIRE, Patrick BOURDEAUX, Jean-François LEROY, Emmanuelle DUCRET, André BRAUD et Odile BRAUD.

Absents excusés : Madame Susanna DEGAYE pouvoir à Monsieur Robert RIVOIRE

Monsieur Adrien FARÉ pouvoir à Monsieur Frédéric FARÉ

Madame Sandrine HAGNIER pouvoir à Monsieur Christian COLLEU

Absents : Monsieur Jérôme CRIBIER

Monsieur Patrice COUEDON

Monsieur Robert RANA

Secrétaire de séance : Mme Odile BRAUD

Décision modificative n°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Crédits à ouvrir				
Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D		10226	Taxe d'aménagement	+ 8 276 €
R		021	Virement de la section d'exploitation	+ 8 276 €
D		023	Virement à la section d'investissement	+ 8 276 €
R		7328	Autres fiscalités reversées	+ 8 276 €

Autoriser Mr le Maire à acquérir les parcelles M116, N333, N335, N337 et N339.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à acquérir gracieusement les parcelles M116, N333, N335, N337 et N339 qui se trouvent sur le long de la route entre la commune d'Autouillet et Villiers-le -Mahieu.

Questions diverses

Robert RIVOIRE informe le conseil municipal qu'il a ouvert un compte twitter au nom de commune sous les conseils de l'association des Maires de Frances, dans le but de prévenir au plus vite nos Mahieutins d'information importante ex : neige, etc...

Frédéric FARE n'est pas contre l'idée mais ne souhaite pas que cela soit un défouloir.

Emmanuelle DUCRET préfère favoriser les applications qu'une page Facebook ou Twitter.

Robert RIVOIRE informe le conseil municipal qu'il faudra nommer un référent pour la RGPD.

Séance levée à 19h45